

*États financiers de*

**LA FONDATION MARTIN BRADLEY**

*31 mars 2011*



# LA FONDATION MARTIN BRADLEY

## Table des matières

	<u>PAGE</u>
<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	1
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Notes complémentaires	6-9
<b>ANNEXES</b>	
Projets	10
Activité spéciale	11



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
La Fondation Martin Bradley

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de La Fondation Martin Bradley, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

*Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, la fondation tire des produits de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de la fondation et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons reçus, aux résultats nets, aux actifs nets et à l'actif.

*Opinion avec réserve*

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Fondation Martin Bradley au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Corinne Pauline Saurin C. P. Charbonneau*

1

Rouyn-Noranda (Québec)  
Le 18 août 2011

---

<sup>1</sup> Par Gilles Cossette, CA auditeur



# LA FONDATION MARTIN BRADLEY

## État des résultats

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	/\$
<b>PRODUITS</b>		
Dons	84 701	81 609
Revenus d'intérêts	7 689	2 689
	<u>92 390</u>	<u>84 298</u>
<b>CHARGES</b>		
Papeterie	3 980	3 972
Commandites	200	600
Projets (annexe 1)	44 900	46 206
Bourse d'étude	1 000	-
Taxes et permis	48	-
Frais financiers et autres	536	-
	<u>50 664</u>	<u>50 778</u>
Activité spéciale (annexe 2)	66 257	67 271
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>107 983</u>	<u>100 791</u>



# LA FONDATION MARTIN BRADLEY

## État de l'évolution des actifs nets

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

	Affectés	Non affectés	Total 2011	Total 2010
	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	123 956	178 215	<b>302 171</b>	140 630
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	107 983	<b>107 983</b>	100 791
	123 956	286 198	<b>410 154</b>	241 421
APPORTS REÇUS SOUS FORME D'AFFECTATION D'ORIGINE EXTERNE (note 4)	56 750	-	<b>56 750</b>	60 750
AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE (note 4)	100 000	(100 000)	-	-
	156 750	(100 000)	<b>56 750</b>	60 750
SOLDE À LA FIN	280 706	186 198	<b>466 904</b>	302 171



# LA FONDATION MARTIN BRADLEY

## Bilan

au 31 mars 2011

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	47 477	101 231
Débiteurs - Activité spéciale	31 982	21 940
Taxes à recevoir	2 390	1 311
Placements, 1,80 % et 3,35 %, échéant en octobre 2011 et 2015	385 055	177 689
	<b>466 904</b>	<b>302 171</b>
 <b>SOLDE DES FONDS</b>		
Affectés (note 4)	280 706	123 956
Non affectés	186 198	178 215
	<b>466 904</b>	<b>302 171</b>

AU NOM DU CONSEIL

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur



# LA FONDATION MARTIN BRADLEY

## Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

---

### 1. DESCRIPTION DE L'ORGANISME

La Fondation, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif ayant comme principal objectif d'aider les organisations qui soutiennent et viennent en aide aux individus touchés par une maladie mentale et d'assurer le bien-être des personnes atteintes de maladie mentale. La Fondation est reconnue à titre d'organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### 2. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Au cours de l'exercice, la Fondation a changé sa méthode comptable relative à la constatation des apports. Par les années passées, la Fondation utilisait la méthode de la comptabilité par fonds affectés. À compter de l'exercice en cours, elle utilise maintenant la méthode du report. Ce changement de méthode comptable fait en sorte que les états financiers fournissent une meilleure image des activités de la Fondation et des informations fiables et davantage pertinentes pour les utilisateurs.

Cette méthode comptable a été appliquée de façon rétrospective et les états financiers des exercices antérieurs ont été retraités pour tenir compte de cette modification. L'effet cumulatif de cette modification a été, au 31 mars 2010, de diminuer l'excédent des produits sur les charges de 60 750 \$, de présenter ce dernier montant sous la rubrique « apports reçus sous forme d'affectation d'origine externe », de transférer le solde du fonds avec restrictions dans les actifs nets affectés ainsi que le solde du fonds d'exploitation dans les actifs nets non affectés.

### 3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les organismes sans but lucratif ne sont pas tenus d'appliquer les chapitres suivants du Manuel de l'ICCA : 3862 et 3863 qui se seraient autrement appliqués aux états financiers de la Fondation pour l'exercice terminé le 31 mars 2011. La Fondation a choisi de se prévaloir de cette exemption et continue de se conformer aux exigences des chapitres 1530, 3855 et 3865 du Manuel de l'ICCA.

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

#### Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés directement aux actifs nets affectés.

Les revenus d'intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.





# LA FONDATION MARTIN BRADLEY

## Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

---

### 3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Fondation. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

#### Classification

Encaisse	Détenus à des fins de transaction
Débiteurs	Prêts et créances
Taxes à recevoir	Prêts et créances
Placements	Détenus à des fins de transaction

#### Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les résultats dans le compte gain non réalisé sur les placements détenus à des fins de transaction.

#### Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du coût d'intérêt effectif.

#### Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.



# LA FONDATION MARTIN BRADLEY

## Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

---

### 4. ACTIFS NETS AFFECTÉS

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Projet d'hébergement en santé mentale <sup>(1)</sup>	100 000	-
Apports assujettis à des restrictions <sup>(2)</sup>	180 706	123 956
	<u>280 706</u>	<u>123 956</u>

(1) Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a réservé une somme de 100 000 \$ pour un projet d'hébergement en santé mentale. La Fondation ne peut utiliser ce montant qui est grevé d'une affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

(2) La Fondation, à la demande de certains souscripteurs, s'est engagée à conserver la moitié des souscriptions pendant une période minimale de 10 ans. Ces apports grevés d'affectation d'origine externe seront donc conservés et ne pourront être utilisés à la réalisation de projets avant l'échéance.

### 5. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car l'information sur les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers et des notes complémentaires.

### 6. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de la Fondation consistent à préserver la capacité de l'entité à venir en aide aux organismes qui soutiennent et viennent en aide aux individus touchés par une maladie mentale tout en investissant de façon judicieuse et sécuritaire ses liquidités. La Fondation n'utilise pas de financement par emprunt.

Également, la Fondation a comme politique de ne remettre aucune partie de son capital à ses membres et la Fondation n'est soumise à aucune exigence de source externe en matière de gestion de son capital.

### 7. CONTINGENT DES VERSEMENTS

Pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance, l'organisme doit répondre à des exigences concernant ses dépenses annuelles (« contingent des versements ») en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Le contingent des versements est un montant minimum calculé qu'un organisme de bienfaisance enregistré doit dépenser chaque année à même ses propres programmes de bienfaisance ou en faisant des dons à des donataires reconnus. Le défaut de se conformer aux exigences peut mener à la révocation de l'enregistrement de l'organisme. Au 31 mars 2011, l'organisme se conforme aux exigences de l'Agence du revenu du Canada.



# LA FONDATION MARTIN BRADLEY

## Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

---

### 8. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des débiteurs et des taxes à recevoir correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements cotés correspond à sa valeur boursière.

#### Risque de taux d'intérêt

Les placements à long terme portent intérêt à taux fixe et n'exposent donc pas l'organisme au risque de variation de la juste valeur découlant des taux d'intérêt.



# LA FONDATION MARTIN BRADLEY

## Projets

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

ANNEXE 1

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
PROJETS		
Unité mobile - Arrimage Jeunesse	9 000	-
La Maison du Soleil Levant	2 900	46 206
Le Portail	16 000	-
RAIDDAT	5 500	-
Les Intrépides	9 000	-
Le Maillon	2 500	-
	<u>44 900</u>	<u>46 206</u>



# LA FONDATION MARTIN BRADLEY

## Activité spéciale

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

ANNEXE 2

	2011	2010
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Vente de billets	45 600	45 900
Vente de cartes	5 467	3 631
Commandites	18 000	18 320
Encan	7 000	6 500
Dons	5 600	4 400
Subvention	1 000	1 000
	<b>82 667</b>	<b>79 751</b>
<b>CHARGES</b>		
Souper	7 568	4 721
Consommations	1 204	996
Frais de spectacle et de la porte-parole	3 725	3 500
Publicité	380	649
Son	1 027	960
Autres dépenses	2 506	1 654
	<b>16 410</b>	<b>12 480</b>
	<b>66 257</b>	<b>67 271</b>

